

MINISTÈRE
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE

Modèle N° 4 bis

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service des Restitutions

Dépôt mortuaire

de Metz

A

Metz

, le

2 AVRIL 1950

M **Madame**

En application de la Loi du 16 Octobre 1946, vous avez adressé une demande tendant à obtenir la restitution, aux frais de l'Etat, du corps de **Monsieur SCHWACH Simcha-Soldat 2° classe** inhumé dans le cimetière de **SAINTE MENEHOULD** Demande n° 66/790 département de **la Marne**

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les services du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ont procédé aujourd'hui même à l'exhumation des restes mortels de **Monsieur SCHWACH Simcha**

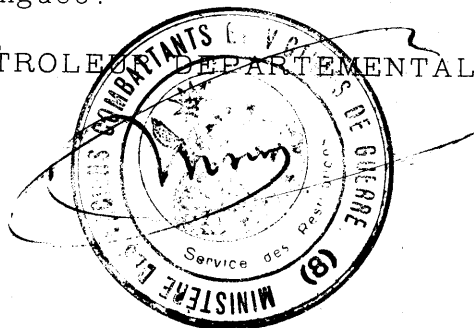
Le corps a été transporté aussitôt au dépôt mortuaire de Metz et vous sera remis à une date qui vous sera indiquée ultérieurement.

En effet, des considérations impérieuses, notamment l'insuffisance des moyens de transport qui rend nécessaire la constitution de convois groupés, me font une obligation de garder le corps pendant quelque temps, en attendant qu'il puisse être dirigé sur le dépositaire de **PARIS** d'où il sera conduit vers son lieu de sépulture définitive, sans que vous ayez aucune autre démarche à accomplir.

Vous serez avisé en temps utile, au moins quatre jours à l'avance, de la date et de l'heure exactes de la remise à la Municipalité de **BAGNEUX PARISIEN (Seine)** de la dépouille mortelle de votre regretté disparu. Cette Municipalité est chargée d'organiser les funérailles en accord avec vous.

Je vous prie d'agréer, M Madame l'assurance de ma considération la plus distinguée.

LE CONTRÔLEUR DÉPARTEMENTAL,



M **Madame PERL Kastenbaum**
à **52 Rue des Rosiers**
PARIS